



**RAPPORT PROVISOIRE SUR LE
*BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2016-2017***
Comité sénatorial permanent des finances nationales

QUATRIÈME RAPPORT

Président
Honorable Larry Smith

Vice-président
Honorable Larry Campbell

Mars 2016

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| RÉSUMÉ..... | 2 |
| 1 INTRODUCTION..... | 4 |
| 2 SURVOL DU <i>BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (C) 2015–2016</i> ET DU <i>BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2016–2017</i> | 5 |
| 3 SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR..... | 5 |
| 4 CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION..... | 7 |
| 5 AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS CANADA..... | 8 |
| 6 AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA..... | 9 |
| 7 DÉFENSE NATIONALE..... | 10 |
| 8 SANTÉ..... | 12 |
| 9 BUREAU DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA..... | 13 |
| 10 SERVICES PARTAGÉS CANADA..... | 15 |
| 11 PÊCHES ET OCÉANS..... | 16 |
| 12 EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL..... | 18 |
| 13 AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN..... | 19 |
| 14 AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT..... | 21 |
| 15 FINANCES..... | 23 |
| 16 ANCIENS COMBATTANTS..... | 24 |
| ANNEXE – TÉMOINS ENTENDUS PAR LE COMITÉ..... | 26 |

RÉSUMÉ

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2016-2017

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales joue un rôle important en veillant, au nom du Parlement et des Canadiens, à ce que les plans des dépenses du gouvernement soient raisonnables, optimisent les ressources et permettent d'atteindre de manière efficace les objectifs du gouvernement. Pour s'acquitter de ce rôle, le Comité examine de près les plans de dépenses du gouvernement présentés au Parlement aux fins d'approbation et en fait rapport.

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017* déposé devant le Sénat le 23 février 2016, le gouvernement demande au Parlement l'autorisation de dépenser 89,9 milliards de dollars et prévoit des dépenses législatives de 160,3 milliards de dollars, ce qui représente des dépenses budgétaires de 250,1 milliards de dollars pour l'exercice 2016-2017.

Afin d'examiner ce budget des dépenses, le Comité a tenu cinq réunions avec des représentants de 12 ministères et organismes. Le Comité a noté des questions clés soulevées durant les réunions et décidé d'en faire rapport.

Le gouvernement fédéral se doit de gérer de manière prudente les fonds publics.

- Pêches et Océans réalise actuellement un projet de recapitalisation de 7 milliards de dollars visant à remplacer sa flotte vieillissante. La reconstruction complète de l'industrie de la construction navale au Canada comporte des risques considérables (escalade des coûts et retards dans la réalisation du projet).
- Le ministère des Finances gère les principaux transferts du gouvernement fédéral aux provinces et aux territoires, mais il ne semble pas avoir examiné l'incidence du vieillissement de la population sur les provinces et territoires dans les différentes régions du pays.
- Le Bureau de l'infrastructure du Canada appuie le développement de l'infrastructure publique au pays en fournissant une aide fédérale aux provinces, aux territoires et aux municipalités, mais les fonds réservés pour les infrastructures ne sont pas utilisés en totalité, ce qui signifie peut-être que les provinces, territoires et municipalités de plus petite taille ont de la difficulté à fournir un financement de contrepartie.
- Emploi et Développement social s'efforce de mettre en place des modifications au Programme des travailleurs étrangers temporaires. Les coûts de la gestion de ce programme augmentent, malgré la diminution du nombre de demandes.

Le gouvernement doit rendre compte non seulement des fonds dépensés, mais également des résultats obtenus à l'aide des fonds publics.

- Près des trois quarts des fonds de Santé Canada servent à financer des programmes et des services de soins de santé pour les Premières Nations et les Inuits. Le Comité applaudit les efforts déployés par Santé Canada pour fournir des services sur une base communautaire, mais les résultats obtenus semblent correspondre souvent à une norme inférieure à celle applicable
-

aux Canadiens non autochtones. En outre, il faut plus d'infirmiers et d'infirmières dans les collectivités éloignées et du Nord.

- L'Agence de la santé publique du Canada compte sur des organisations communautaires pour fournir ses programmes, comme le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques. Étant donné que les relations de longue date peuvent se scléroser avec le temps, les évaluations de ces organisations pourraient être plus rigoureuses.
- Affaires indiennes et du Nord canadien dépense des sommes considérables pour améliorer le logement, mais il doit s'assurer que des mécanismes redditionnels adéquats sont en place pour surveiller les normes de construction et les améliorations apportées au logement des Premières nations et des Inuits.
- L'Agence des services frontaliers du Canada s'efforce de faciliter la gestion des personnes qui traversent les frontières en échangeant de l'information biographique sur les voyageurs avec les États-Unis dans le cadre de l'Initiative sur les entrées et les sorties. Or, les Canadiens pourraient avoir l'impression que leur droit à la vie privée n'est pas protégé si l'on suit leurs allées et venues.

1 INTRODUCTION

Comme le gouvernement fédéral ne peut engager de dépenses sans obtenir au préalable l'approbation du Parlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le Comité) a le rôle important, au nom du Sénat et des Canadiens, d'examiner les plans de dépenses du gouvernement fédéral tels qu'ils sont décrits dans les budgets principal et supplémentaires. Le Comité revoit et fait rapport au sujet des dépenses que propose le gouvernement afin d'établir si elles sont raisonnables, optimisent leurs ressources et permettront d'atteindre efficacement des objectifs du gouvernement.

Le [Budget supplémentaire des dépenses \(C\) 2015–2016](#) a été déposé devant le Sénat le 23 février 2016 et représente le dernier budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice 2015–2016. Le [Budget principal des dépenses 2016–2017](#) a été déposé le même jour.

Par souci d'efficacité et d'efficacités, le Comité a décidé d'étudier à la fois le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015–2016* et le *Budget principal des dépenses 2016–2017*.

Au cours de six réunions, le Comité s'est penché sur les budgets des dépenses de 14 ministères et organismes, comme suit :

Le 24 février 2016

- Secrétariat du Conseil du Trésor

Le 8 mars 2016

- Citoyenneté et Immigration
- Agence des services frontaliers du Canada
- Agence de la santé publique
- Défense nationale
- Santé
- Bureau de l'infrastructure du Canada

Le 9 mars 2016

- Services partagés Canada
- Pêches et Océans
- Emploi et Développement social
- Affaires indiennes et du Nord canadien

Le 10 mars 2016

- Affaires étrangères, Commerce et Développement
- Finances
- Anciens Combattants

Le présent rapport souligne des questions clés abordées à l'occasion de l'examen des budgets par le Comité et il présente les observations de ce dernier concernant ses principaux motifs de préoccupation pour chaque ministère et organisme.

2 SURVOL DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (C) 2015–2016 ET DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2016–2017

Comme l'illustre le tableau 1, dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015–2016*, le gouvernement demande 2,8 milliards de dollars de plus en crédits budgétaires votés. Il prévoit également une augmentation de ses dépenses législatives de 2,3 milliards de dollars, ce qui se traduira par une hausse totale des dépenses budgétaires de 5,1 milliards de dollars. Ainsi, les autorisations votées et les autorisations législatives proposées jusqu'ici pour 2015–2016 totalisent 250,7 milliards de dollars.

Dans le *Budget principal des dépenses 2016–2017*, le gouvernement demande 89,9 milliards de dollars en crédits votés et prévoit des dépenses législatives de 160,3 milliards de dollars, pour des dépenses budgétaires totalisant 250,1 milliards de dollars.

Tableau 1 – Dépenses 2014–2015, Budget des dépenses 2015–2016 et Budget principal des dépenses 2016–2017 (en milliards de dollars)

| | 2014–2015 | 2015–2016 | | | 2016–2017 |
|-----------------------------|--------------|-------------------------------|--|-------------------------------|-------------------------------|
| | Dépenses | Budget principal des dépenses | Budget supplémentaire des dépenses (C) | Budget des dépenses à ce jour | Budget principal des dépenses |
| Dépenses budgétaires | | | | | |
| Total - Crédits votés | 84,2 | 88,2 | 2,8 | 95,0 | 89,9 |
| Dép. législatives | 147,0 | 153,4 | 2,3 | 155,7 | 160,3 |
| Total - Budgétaires | 231,1 | 241,6 | 5,1 | 250,7 | 250,1 |

Sources : Tableau préparé à l'aide de données du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, [Budget supplémentaire des dépenses \(C\) 2015–2016](#); et [Budget principal des dépenses 2016–2017](#).

3 SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a pour responsabilité de préparer les documents budgétaires, idéalement sous une forme qui permet et encourage l'examen par le Parlement des dépenses du gouvernement.

Observations du Comité

Le Comité estime que l'information fournie au Parlement à propos des affectations bloquées et des prévisions législatives pourrait être améliorée :

- en mentionnant quelles affectations ont été bloquées par programme;
- en incluant des informations plus détaillées sur les prévisions législatives dans le même document que les crédits votés.

3.1 Survol des budgets des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015–2016*, le Secrétariat du Conseil du Trésor demande des rajustements au crédit de 513 181 086 \$ pour quatre besoins de financement, ainsi qu'un transfert qui se traduit par une diminution de 1 298 326 \$ des autorisations. Le Secrétariat prévoit également une augmentation de ses dépenses législatives de 5 622 \$, pour un total net de 511 888 382 \$ au titre de ses dépenses budgétaires.

Dans le *Budget principal des dépenses 2016–2017*, le Secrétariat demande un total de crédits votés de 6 099 785 836 \$, soit environ 322 millions de dollars de moins que le montant des crédits votés figurant dans le *Budget principal des dépenses 2015–2016*.

3.2 Régime d'assurance-revenu militaire

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015–2016*, le plus important poste pour le Secrétariat du Conseil du Trésor s'élève à 435 millions de dollars et vise à renflouer le Régime d'assurance-revenu militaire, qui fournit des prestations aux membres des Forces armées canadiennes (FAC). Le manque à gagner de ce Fonds tient à une augmentation du nombre de militaires libérés des FAC pour des raisons médicales, au versement de prestations plus élevées et à l'effet de la faiblesse persistante des taux d'intérêt.

Selon des représentants du Secrétariat, ce financement ponctuel vise à garantir l'intégrité et la viabilité du Régime et s'appuie sur des prévisions actuarielles du Bureau de l'actuaire en chef. Le financement répond également à une décision judiciaire qui contestait la décision du gouvernement de déduire les prestations fournies aux membres libérés pour raisons médicales qui reçoivent une pension.

3.3 Affectations bloquées

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a ajouté un nouveau document au *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015–2016* : [Affectations bloquées dans les autorisations votées](#). Ce document décrit les autorisations de dépenses qui ont été «bloquées» par le Secrétariat à la suite d'un report, d'un transfert ou d'une réduction. Selon le Secrétariat, le document donne au Parlement une indication précoce des autorisations qui ne seront pas dépensées en 2015–2016.

Le document n'indique toutefois pas quels projets ou programmes ont été reportés, transférés ou réduits.

3.4 Prévisions législatives

Environ les deux tiers des dépenses fédérales, au titre notamment de l'assurance-emploi et du Transfert canadien en matière de santé, sont autorisés sur une base continue, par des lois adoptées précédemment. Les documents budgétaires fournissent des renseignements au Parlement sur les dépenses législatives prévues pour chaque organisme.

Certains membres du Comité ont souligné que l'information concernant les dépenses législatives est regroupée en un montant global et que les détails se trouvent dans un document distinct. Il est donc plus difficile de trouver des précisions sur les dépenses d'un organisme en particulier. Pour plusieurs organisations, les dépenses législatives sont associées aux avantages sociaux des employés.

4 CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION¹

Citoyenneté et Immigration dirige l'initiative fédérale visant à accueillir au Canada 25 000 réfugiés syriens d'ici la fin février 2016 et 10 000 réfugiés parrainés par le gouvernement d'ici la fin 2016.

Observations du Comité

Le Comité reconnaît les difficultés que pose l'accueil de réfugiés syriens au Canada dans un laps de temps aussi bref, et demande à Citoyenneté et Immigration de veiller à ce que :

- les réfugiés parrainés par le gouvernement reçoivent un soutien adéquat pour leur réinstallation;
- tous les réfugiés soient traités équitablement quelle que soit leur origine;
- les dépenses totales du gouvernement pour cette initiative soient clairement consignées;
- des évaluations soient menées et suivies d'une réponse appropriée.

4.1 Survol des budgets des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015-2016*, Citoyenneté et Immigration demande un ajustement de 50 136 653 \$ de ses autorisations votées pour sept exigences en matière de financement, ainsi que trois transferts se traduisant par une diminution de 9 394 524 \$ de ses autorisations. Citoyenneté et Immigration prévoit également une diminution de ses dépenses législatives de 23 013 142 \$, pour des dépenses budgétaires totales de 17 728 987 \$.

Dans le *Budget des dépenses 2016-2017*, Citoyenneté et Immigration demande des autorisations votées totales de 1 770 181 102 \$, ce qui représente une augmentation de 210 millions de dollars par rapport aux autorisations votées du *Budget des dépenses 2015-2016*.

4.2 Réponse du Canada à la crise des réfugiés syriens

En réponse à la crise humanitaire en Syrie, le gouvernement fédéral s'est engagé à accueillir plus de 25 000 réfugiés fuyant la guerre civile en un laps de temps relativement court.

Pour entreprendre cette tâche, Citoyenneté et Immigration demande dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015-2016* :

- 17,7 millions de dollars pour l'hébergement temporaire des réfugiés et pour d'autres soutiens immédiats;
- l'autorisation de transférer 20 millions de dollars des dépenses de fonctionnement aux subventions et contributions pour le Programme d'aide à la réinstallation et pour les services de transport fournis par l'[Organisation internationale pour les migrations](#).

Les fonds s'ajoutent aux 277,9 millions de dollars que Citoyenneté et Immigration a reçus dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2015-2016*. En tout, cinq organismes fédéraux ont demandé 429,9 millions de dollars par la voie des *Budgets supplémentaires des dépenses (B) et (C) 2015-2016* pour cette initiative.

¹ Le ministère s'appelle désormais Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, mais son nom légal est Citoyenneté et Immigration.

Des représentants de Citoyenneté et Immigration Canada ont indiqué au Comité que, grâce à une gestion prudente, le Ministère avait réussi à éviter certains coûts et s'attendait à dépenser environ 75 % des fonds alloués pour 2015–2016. Selon eux, toutes les pratiques normales d'approvisionnement ont été respectées et l'on s'est efforcé d'optimiser les ressources en matière de transport et de logement.

Le Comité a appris que le transport a été confié à l'Organisation internationale pour les migrations, et que la Croix-Rouge canadienne à Montréal et le Malton Group à Toronto se sont occupés de l'hébergement dans des hôtels et des centres d'accueil. Dans tout le pays, des fonds ont été accordés aux fournisseurs d'aide à la réinstallation. Les réfugiés doivent normalement obtenir un prêt pour leur voyage au Canada, qu'ils remboursent au gouvernement, mais ce dernier absorbe le coût du transport pour les réfugiés syriens.

De plus, les représentants du Ministère ont affirmé qu'ils suivent et mesurent constamment l'efficacité de l'initiative et qu'ils mèneront plusieurs examens : un examen interne fin mars 2016, un examen plus complet avec les partenaires du gouvernement fédéral et des examens avec les partenaires étrangers et les fournisseurs d'aide à la réinstallation.

Ils ont assuré au Comité qu'ils s'étaient engagés à effectuer des rapports horizontaux pour l'ensemble du gouvernement fédéral et travailleront avec leurs partenaires à la compilation des résultats des évaluations post-mortem.

5 AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS CANADA

L'Agence des services frontaliers du Canada a pour responsabilité de gérer la circulation des marchandises et des personnes qui transitent par nos frontières de façon à faciliter la circulation légitime et empêcher l'entrée de marchandises et de personnes pouvant être dangereuses.

Observations du Comité

Avec l'adoption de l'initiative sur les entrées et les sorties à la frontière, le Comité s'attend à ce que l'Agence des services frontaliers du Canada s'assure que :

- la vie privée des Canadiens soit protégée;
- le système ne serve pas à suivre les allées et venues des Canadiens.

5.1 Survol des budgets des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015-2016*, l'Agence des services frontaliers du Canada demande des ajustements de 52 896 833 \$ à ses autorisations pour six exigences en matière de financement, de même que trois transferts qui se traduisent par une diminution de 253 360 \$ de ses autorisations. L'Agence des services frontaliers du Canada prévoit également une augmentation de ses dépenses législatives de 6 540 556 \$, pour un total net de 59 184 029 \$ en dépenses budgétaires.

Dans le *Budget des dépenses 2016-2017*, l'Agence des services frontaliers du Canada demande des autorisations votées de 1 488 328 205 \$, ce qui représente une diminution d'environ 103 millions de dollars par rapport aux autorisations votées du *Budget principal des dépenses 2015-2016*.

5.2 Entrées et sorties

Dans le cadre du plan d'action [Par-delà la frontière](#), annoncé en 2011, l'Agence des services frontaliers du Canada a reçu 108 millions sur six ans pour mettre en œuvre l'[Initiative sur les entrées et les sorties](#) qui permet de partager des renseignements avec les États-Unis afin de suivre les entrées et les sorties des individus entre les deux pays.

Des représentants de l'Agence des services frontaliers du Canada ont indiqué au Comité que leur organisme avait mis en œuvre les deux premières phases de l'initiative, mais qu'il restait encore les deux dernières phases à mettre en œuvre, et qu'il fallait pour ce faire adopter des lois supplémentaires pour permettre la collecte de renseignements sur les citoyens canadiens.

5.3 Programme des travailleurs étrangers temporaires et Programmes de mobilité internationale

Dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015–2016*, l'Agence des services frontaliers du Canada demande 2,2 millions pour mettre en place les [réformes annoncées en 2014](#) au Programme des travailleurs étrangers temporaires et aux Programmes de mobilité internationale. L'Agence demande également 6,6 millions de dollars de plus dans le *Budget principal des dépenses 2016–2017* afin de poursuivre la mise en place des réformes.

Des représentants de l'Agence des services frontaliers ont déclaré au Comité que l'Agence prend des mesures pour que l'on puisse identifier et pénaliser tous ceux qui utilisent ces programmes à mauvais escient ou qui exploitent les travailleurs étrangers temporaires. Grâce à ces fonds, l'Agence pourra accroître sa capacité d'enquête et fournir une formation complémentaire qui lui permettra de donner suite aux renseignements qui lui auront été fournis concernant toute violation de ces programmes. Selon ces représentants, l'Agence mène une cinquantaine d'enquêtes par année.

6 AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA

L'Agence de la santé publique du Canada octroie plus de 200 millions de dollars par année en subventions et contributions aux organismes communautaires pour qu'ils répondent à deux de ses objectifs, soit améliorer la santé globale de la population et accroître la capacité des collectivités à répondre aux urgences en matière de santé publique.

Observations du Comité

Le Comité craint que certains des programmes de l'Agence de santé publique, comme le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques, ne soient pas aussi efficaces qu'ils pourraient l'être. Les relations de longue date pouvant se scléroser avec le temps, le Comité estime que l'Agence devrait :

- évaluer plus fréquemment ses programmes;
- évaluer l'efficacité des organismes communautaires séparément.

6.1 Survol des budgets des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2015-2016*, l'Agence de la santé publique du Canada demande un rajustement des crédits votés de 8 186 106 \$ pour quatre besoins de financement, ainsi que six transferts ayant pour effet d'ajouter environ 5 119 436 \$ aux autorisations, pour un total net de 13 305 542 \$. L'Agence de la santé publique du Canada prévoit aussi une augmentation de ses dépenses législatives de 354 132 \$.

Dans le *Budget principal des dépenses de 2016-2017*, l'Agence de la santé publique du Canada demande des autorisations votées de 545 804 424 \$, ce qui représente une augmentation d'environ 22,4 millions de dollars par rapport aux autorisations votées du *Budget principal des dépenses 2015-2016*.

6.2 Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques

L'Agence de la santé publique fournit un appui au développement des enfants autochtones d'âge préscolaire, c'est-à-dire ayant entre trois et cinq ans, et à leurs familles vivant hors réserve par la voie de son [Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques](#), qui s'assortit d'un budget annuel d'environ 32 millions de dollars. Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, l'Agence de la santé publique demande 4,9 millions de plus au titre de ce programme.

Des représentants de l'Agence ont expliqué au Comité que le programme est mis en œuvre par des organismes communautaires à 133 endroits, certains depuis au moins 25 ans, et que quelque 4 800 enfants en bénéficient. Selon ces représentants, le programme est évalué officiellement tous les cinq ans et s'est révélé très efficace.

À la question de savoir comment l'Agence vérifie que les organismes communautaires fournissent efficacement leurs services, les représentants ont répondu que l'Agence demande à ces organismes de lui présenter un rapport annuel sur leurs finances et leurs activités. L'Agence mène également des audits sur les bénéficiaires fondés sur une analyse des risques et effectue des visites sur le terrain en cas de problème. Lorsqu'un organisme est inefficace, l'Agence transfère l'aide que celui-ci reçoit à un autre organisme.

7 DÉFENSE NATIONALE

La Défense nationale dirige la participation canadienne aux opérations en Iraq et en Syrie ainsi qu'en Ukraine. Elle s'efforce de remplacer son équipement vieillissant pour maintenir sa capacité de combat.

Observations du Comité

Pour ce qui est des opérations canadiennes en Iraq et en Syrie ainsi qu'en Ukraine, le Comité estime que la Défense nationale doit fournir des rapports clairs et en temps opportun sur :

- les coûts opérationnels jusqu'ici;
- le coût annuel estimé du maintien des opérations.

De plus, le Comité compte suivre l'évolution des coûts liés au remplacement de la capacité d'avions de combat du Canada et l'éventuel retrait du Programme d'avions de combat interarmées.

7.1 Survol des budgets des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2015-2016*, la Défense nationale demande un rajustement des crédits votés de 217 633 560 \$ pour deux besoins de financement, ainsi que 19 transferts ayant pour effet de retrancher 29 382 040 \$ aux autorisations, pour un total net de 188 251 520 \$. La Défense nationale prévoit aussi une augmentation de ses dépenses législatives de 3 356 758 \$.

Dans le *Budget principal des dépenses de 2016-2017*, la Défense nationale demande des autorisations votées pour un total de 17 325 670 008 \$, ce qui représente une baisse d'environ 348 millions par rapport à l'ensemble des autorisations votées du *Budget principal des dépenses de 2015-2016*.

7.2 Opérations IMPACT et UNIFIER

La Défense nationale dirige la participation canadienne à l'[Opération IMPACT](#), coalition établie pour lutter contre l'État islamique en Iraq et en Syrie. Le 8 février 2016, le gouvernement fédéral a modifié le rôle du Canada dans l'opération en cessant les frappes aériennes et en accroissant la formation et l'aide aux forces régionales.

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015–2016*, la Défense nationale demande 208,7 millions de dollars pour assumer divers coûts visant à appuyer cette opération, comme ceux liés au soutien pour l'équipement de mission, aux munitions, aux réparations et révisions, aux indemnités de service outremer et au soutien technique.

Pour répondre à une demande présentée par le gouvernement de l'Ukraine, le Canada contribue également à former et à bâtir la capacité des forces ukrainiennes, de concert avec les États-Unis et d'autres pays, dans le cadre de l'[Opération UNIFIER](#). La Défense nationale demande 6,8 millions de dollars dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015–2016* pour les coûts liés au déploiement de 200 militaires en Ukraine. Le Canada fournira également une formation en neutralisation des dispositifs explosifs de circonstance, de la formation et de l'équipement médical, une formation en logistique et une formation en sécurité des vols.

Des membres du Comité se sont enquis du financement de l'Opération IMPACT à la lumière des décisions visant à cesser les frappes aériennes et à fournir plutôt un soutien et une formation logistique aux forces régionales en lutte contre l'État islamique en Iraq et en Syrie. Des représentants de la Défense nationale ont fait savoir que le budget sera alloué sur une base annuelle. Le financement des opérations en 2016–2017 sera inclus dans les futurs budgets supplémentaires des dépenses.

7.3 Programme d'avions de combat interarmées

Le [Programme d'avions de combat interarmées \(PACI\)](#) est une initiative multinationale dirigée par les États-Unis et visant la construction d'un chasseur furtif polyvalent de la prochaine génération. Le Canada participe au Programme depuis 1997. Chaque pays participant paie des frais annuels pour la construction de l'avion en fonction du nombre hypothétique d'avions qu'il achèterait, de telle sorte que le Canada assume actuellement 2 % des coûts non récurrents liés à la production, au soutien et au développement subséquent de cet avion. La participation au programme permet aux entreprises de soumissionner relativement à des contrats portant sur la conception et la construction de l'avion.

Des représentants de la Défense nationale ont expliqué au Comité que le gouvernement fédéral a versé depuis le début du programme environ 300 millions de dollars. Des entreprises canadiennes ont reçu en contrats 750 millions de dollars jusqu'ici. Si le Canada décidait de ne plus participer au programme, il n'y aurait pas de frais d'annulation; il devrait plutôt négocier avec les participants restants le coût de son retrait. Le prochain paiement du gouvernement fédéral est dû en mai 2016.

8 SANTÉ

Près de trois quarts des dépenses de Santé Canada servent à financer les soins de santé des Premières Nations et des Inuits.

Observations du Comité

Le Comité reconnaît l'excellent travail accompli par Santé dans le cadre de ses nombreux programmes qui visent à financer les soins de santé des Premières Nations et des Inuits.

Cependant, comme ses résultats semblent être d'un niveau inférieur à ceux obtenus pour les Canadiens non autochtones, le Comité estime que Santé a besoin :

- d'un suivi plus rigoureux des dépenses du ministère afin d'avoir l'assurance que les sommes investies par le gouvernement soient utilisées en maximisant leurs impacts sur la santé des Premières Nations; et
- de produire de l'information plus précise sur les résultats obtenus par les différents programmes liés à la santé des Premières Nations et des Inuits

8.1 Survol des budgets des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C), 2015-2016*, Santé demande des rajustements de 29 985 224 \$ aux crédits votés pour cinq besoins de financement, ainsi que sept transferts qui entraîneront une augmentation des autorisations de 915 973 \$, pour un total net de 30 901 197 \$. Santé prévoit aussi une augmentation de ses dépenses législatives de 1 960 451 \$.

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, Santé demande des autorisations votées totales de 3 579 694 337 \$, ce qui représente une augmentation de près de 95,2 millions de dollars par rapport aux autorisations votées totales du *Budget principal des dépenses 2015-2016*.

8.2 Dépenses pour les soins de santé des Premières Nations et des Inuits

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, les trois principaux postes de dépenses (par résultat stratégique et programme) absorbent 72 % (2,7 milliards de dollars) des dépenses prévues du Ministère :

- 1,2 milliard de dollars au titre des prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières Nations et des Inuits;
- 844 millions de dollars pour les soins de santé primaires aux membres des Premières Nations et aux Inuits;
- 684 millions de dollars pour le soutien à l'infrastructure de santé dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits.

8.3 Financement destiné aux programmes liés à la santé des Premières Nations et des Inuits

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, Santé demande 684 millions de dollars pour la Contribution pour le soutien à l'infrastructure de la santé des Premières Nations et des Inuits. Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015-2016*, Santé demande 13,8 millions de dollars pour le Fonds pour maintenir les programmes destinés aux populations autochtones visant à promouvoir la santé, prévenir les maladies et à transformer le système de santé.

Les fonctionnaires ont expliqué qu'environ la moitié des dépenses destinées à la santé des Premières Nations et des Inuits est versée par Santé sous forme de programmes de contributions à plus de 1 000 organisations, dont 650 sont liées aux Premières Nations. Pour certains programmes, Santé transfère les fonds directement aux autorités des Premières Nations qui voient à leurs utilisations, alors que, pour d'autres, des objectifs spécifiques doivent être atteints pour obtenir le financement. Selon Santé, 75 % des organisations qui reçoivent des contributions affichent des rapports de vérification adéquats.

Les représentants de Santé ont expliqué que leur ministère avait mis en place des contrôles financiers robustes afin de s'assurer que l'utilisation des fonds se fait selon les paramètres des différents programmes. Le Comité a tout de même exprimé des inquiétudes quant aux résultats obtenus par certains programmes liés à la santé des Premières Nations et des Inuits, en particulier lorsque les fonds sont transférés directement aux organisations. Dans cet esprit, le Comité a demandé à Santé de lui faire parvenir l'ensemble de ses résultats et indicateurs de performance pour les années 2013 à 2015.

9 BUREAU DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA²

Le Bureau de l'infrastructure du Canada appuie le développement de l'infrastructure publique au pays en fournissant une aide fédérale aux provinces, aux territoires et aux municipalités pour qu'ils puissent poursuivre leurs priorités, et ce par la voie de diverses mesures comme le [Nouveau Fonds Chantiers Canada](#) et le [Fonds de la taxe sur l'essence](#).

² Le ministère s'appelle désormais Infrastructure Canada, mais son nom légal est Bureau de l'infrastructure du Canada.

Observations du Comité

Le Comité craint que les provinces, les territoires et les municipalités n'aient pas utilisé la totalité des fonds fédéraux disponibles au titre de l'infrastructure. Le Bureau de l'infrastructure du Canada doit donc examiner :

- la rapidité de son processus d'approbation des projets;
- la capacité des provinces, des territoires et des municipalités de petite taille de fournir un financement de contrepartie.

9.1 Survol des budgets des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2015-2016*, le Bureau de l'infrastructure du Canada demande un rajustement des crédits votés de 61 848 010 \$ relativement à un besoin de financement, ainsi qu'un transfert ayant pour effet de retrancher 25 000 \$ aux autorisations, pour un total net de 61 823 010 \$.

Dans le *Budget principal des dépenses de 2016-2017*, le Bureau de l'infrastructure du Canada demande des autorisations votées de 1 791 617 874 \$, une augmentation d'environ 137 millions de dollars par rapport aux autorisations votées du *Budget principal des dépenses de 2015-2016*.

9.2 Déclenchement du financement des programmes

L'une des questions que les membres ont soulevées porte sur la grande variation du financement des programmes du Bureau d'une année à l'autre, comme Investissements dans les infrastructures des petites collectivités et des régions rurales, dont le financement est passé de 171,3 millions de dollars en 2015-2016 à 131,9 millions en 2016-2017.

Les représentants du Bureau de l'infrastructure du Canada ont expliqué que, pour la plupart des programmes d'infrastructure, les dépenses du Bureau se font au rythme auquel les partenaires de financement construisent leurs projets d'infrastructure et présentent leurs demandes de remboursement des dépenses admissibles. Si les dépenses dont ils demandent le remboursement sont inférieures aux niveaux prévus pour un exercice précis, le Bureau reporte le financement du programme à l'exercice suivant pour répondre aux besoins de trésorerie des partenaires du programme. Les fonds ne disparaissent pas. Le Bureau peut également avoir à soumettre un budget supplémentaire des dépenses si les partenaires présentent plus de demandes de remboursement que prévu pour l'exercice.

Par ailleurs, certains des programmes arrivent à leur terme. Le Fonds Chantiers Canada — Volet Grandes infrastructures recevra 603,9 millions de dollars en 2016–2017, en baisse par rapport aux 909,9 millions de dollars prévus en 2015–2016. Près de 90 % des fonds disponibles pour ce programme, mis en place en 2002, ont été engagés ou déboursés.

9.3 Capacité des municipalités à effectuer les versements de contrepartie

En revanche, pour certains programmes, des fonds considérables ne sont pas engagés. Le Nouveau Fonds Chantiers Canada fournira 14 milliards de dollars aux provinces, aux territoires et aux municipalités sur dix ans, mais un milliard seulement a été engagé depuis 2013–2014.

En fait, le Bureau ne s'est jamais trouvé dans une situation où il y avait trop de demandes ou d'engagements liés à ses programmes. En fait, il n'y a pas assez de projets.

Certains membres du Comité ont soulevé l'hypothèse que cette situation serait attribuable au fait que les provinces ou les municipalités manquent de fonds pour assurer leur contrepartie pour les programmes d'infrastructure du gouvernement fédéral. Les représentants de l'organisme ont attribué cette situation au changement de priorités concernant les plans d'immobilisations ou la gestion des actifs.

10 SERVICES PARTAGÉS CANADA

La création de Services partagés Canada en 2011 a réuni les ressources humaines et technologiques ainsi que les biens de 43 ministères et organismes du gouvernement fédéral afin d'améliorer l'efficacité, la fiabilité et la sécurité de l'infrastructure de technologie de l'information du gouvernement.

Observations du Comité

Le Comité reconnaît les difficultés rencontrées par les Services partagés Canada dans l'élaboration d'un nouveau modèle pour la prestation des services de technologie de l'information au gouvernement fédéral.

À la lumière des faiblesses identifiées par le vérificateur général du Canada, le Comité suivra les progrès de Services partagés Canada pour veiller à ce qu'il:

- clarifie ses rôles et responsabilités à l'égard de la sécurité des technologies de l'information;
- améliore sa méthode de calcul et les rapports sur les coûts et les économies;
- clarifie et fasse rapport sur l'atteinte de ses objectifs en matière de niveau de service; et
- résolve les problématiques identifiées par le sondage sur la satisfaction de la clientèle.

10.1 Survol des budgets des dépenses

Dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (C), 2015–2016*, Services partagés Canada demande des rajustements votés de 33 039 932 \$ pour cinq besoins en financement et neuf transferts entraînant une hausse de 20 811 147 \$ de ses autorisations. Services partagés Canada prévoit également une hausse de ses dépenses législatives de 363 228 \$, pour un total net de 54 214 307 \$ en dépenses budgétaires.

Dans le *Budget principal des dépenses 2016–2017*, Services partagés Canada demande des autorisations votées totales de 1 460 491 433 \$, ce qui représente une hausse d'environ 87 millions de dollars comparativement aux dépenses votées totales du *Budget principal des dépenses 2015–2016*.

10.2 Le complexe Carling

Le gouvernement du Canada a entrepris [l'initiative du complexe Carling](#) en 2010 afin de regrouper une grande partie du quartier général de la Défense nationale. Ce regroupement devrait générer des économies nettes, s'élevant à plus de 900 millions de dollars qui auront besoin d'un suivi serré.

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2015-2016*, Services partagés Canada demande 8,8 millions de dollars pour fournir et installer le matériel et l'infrastructure de technologie de l'information pour l'aménagement des immeubles du complexe Carling. Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, Services partagés demande 53,4 millions de dollars supplémentaires pour le projet du complexe Carling. Ce dernier montant inclut toutefois un report fonds de 34,2 millions de dollars provenant de l'année précédente.

Les représentants du ministère ont expliqué que le financement du projet du complexe Carling pour 2015-2016 a dû être revu et que des fonds ont dû être reportés à 2016-2017 en raison de délai dans les travaux prévus. Le projet du complexe Carling devrait être complété en 2019-2020 et les coûts totaux pour Services partagés Canada devraient s'élever à 73 millions de dollars.

10.3 Le rapport du vérificateur général

Le Comité a interrogé les représentants de Services partagés Canada au sujet des critiques du Vérificateur général du Canada suite [à son récent audit](#) du ministère. Les fonctionnaires ont expliqué que les actions suivantes avaient déjà été prises par le ministère afin de rectifier les lacunes observées par le Vérificateur général :

- Finaliser et distribuer la stratégie de gestion des services;
- Publier le catalogue de services pour tous les ministères partenaires;
- Finaliser et clarifier les rôles et les responsabilités du ministère en ce qui a trait à la sécurité liée aux technologies de l'information;
- Mettre en œuvre un cadre de gestion des coûts;
- Publier les attentes de niveau de service (pour la plupart des services); et
- mener une enquête sur la satisfaction des clients.

Enfin, les représentants de Services partagés Canada ont ajouté que leur ministère effectue présentement un examen intensif de l'ensemble de ses services.

11 PÊCHES ET OCÉANS

Pêches et Océans, dont relève la Garde côtière canadienne, réalise actuellement un projet de recapitalisation de 7 milliards de dollars visant à remplacer 23 des 116 bâtiments de sa flotte.

Observations du Comité

En raison des risques considérables inhérents à la reconstruction complète de l'industrie de la construction navale, le Comité estime que Pêches et Océans doit faire rapport régulièrement et publiquement de chaque élément de son projet de recapitalisation, notamment de ce qui suit :

- budget initial et échéancier;
- budget révisé et échéancier;
- raisons des ajustements budgétaires et échéancier;
- fonds affectés jusqu'à maintenant et prévisions d'affectation de fonds des exercices financiers à venir.

11.1 Survol des budgets des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C), 2015-2016*, Pêches et Océans demande des rajustements de 180 969 881 \$ aux crédits votés pour 12 besoins de financement, ainsi que 13 transferts qui entraîneront une augmentation des autorisations de 1 753 441 \$, pour un total net de 182 723 322 \$. Pêches et Océans prévoit aussi une augmentation de ses dépenses législatives de 1 762 180 \$.

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, Pêches et Océans demande des autorisations votées totales de 2 113 685 666 \$, ce qui représente une augmentation de près de 347 millions de dollars par rapport aux autorisations votées totales du *Budget principal des dépenses 2015-2016*.

11.2 Recapitalisation de la flotte

Pêches et Océans exploite une flotte de 116 bâtiments, dont 43 sont de grands navires. En raison du vieillissement de nombreux bâtiments, le Ministère met actuellement en œuvre un plan de recapitalisation de 7 milliards de dollars visant à remplacer 23 bâtiments. La recapitalisation complète de sa flotte vieillissante coûterait 15 milliards de plus. Dans le cadre de ce plan, Pêches et Océans demande :

- 116,1 millions de dollars dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2015-2016* et 181,8 millions de plus dans le *Budget principal des dépenses de 2016–2017* pour la construction de trois navires hauturiers de sciences halieutiques pour la Garde côtière canadienne. En 2014-2015, le Conseil du Trésor a approuvé la révision du coût total estimatif à 594 millions de dollars du projet³;
- 10,8 millions de dollars dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2015-2016* et 25,4 millions de plus dans le *Budget principal des dépenses de 2016–2017* pour l'achat de 15 bateaux de recherche et sauvetage pour la Garde côtière canadienne. Le coût total estimatif du projet s'élève à 175 millions;
- 23,3 millions de dollars dans le *Budget principal des dépenses de 2016–2017* pour le navire hauturier de recherche océanographique de la Garde côtière canadienne, dont le coût devrait atteindre 144,4 millions.

Les représentants de Pêches et Océans ont affirmé au Comité que le projet de recapitalisation avait connu certains retards. En 2007-2008, deux demandes de propositions importantes sont demeurées sans réponse parce que l'industrie de la construction navale n'était pas concurrentielle à l'époque au Canada. Depuis ce temps, le gouvernement a lancé la [Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale](#) et octroyé le contrat de construction des navires hauturiers au chantier de Vancouver. Cependant, il a fallu rebâtir complètement le chantier, qui connaît des difficultés croissantes en raison de la mise en place d'un nouveau processus; c'est la première fois que le chantier construit un grand navire.

³ Pêches et Océans Canada, *Rapport sur les plans et les priorités 2015–2016*, Tableaux de renseignements supplémentaires, [Rapport d'étape sur les projets transformationnels et les grands projets de l'État](#).

12 EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Emploi et développement social fournit une gamme de programmes et de services qui touchent les Canadiens tout au long de leur vie. Le [Programme des travailleurs étrangers temporaires](#) et le [Programme canadien de prêts aux étudiants](#) figurent au nombre de ces programmes.

Observations du Comité

Le Comité soutient les efforts de l'emploi et de développement social pour réformer le Programme des travailleurs étrangers temporaires, cependant, alors que le nombre de demandes au programme diminue, le coût de la gestion du programme augmente.

Il est important que les étudiants canadiens aient accès à un soutien financier pour leurs études postsecondaires, mais un certain nombre de prêts d'Emploi et développement social sont radiés.

Le Comité s'attend à ce qu'Emploi et développement social s'assure :

- de gérer efficacement le Programme des travailleurs étrangers temporaires; et
- d'entreprendre des efforts visant à réduire le pourcentage de prêts aux étudiants qui sont radiés.

12.1 Survol des budgets des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2015-2016*, Emploi et Développement social demande des rajustements votés de 238 647 937 \$ pour huit besoins de financement, ainsi que six transferts ayant pour effet de retrancher 2 170 643 \$ aux autorisations, pour un total net de 236 477 294 \$. Emploi et Développement social prévoit également une augmentation de ses dépenses législatives de 4 703 577 519 \$.

Dans le *Budget principal des dépenses de 2016-2017*, Emploi et Développement social demande des autorisations votées totales de 2 300 443 404 \$, ce qui représente une augmentation d'environ 26 millions de dollars par rapport aux autorisations votées totales du *Budget principal des dépenses de 2015-2016*. Emploi et Développement social prévoit que ses dépenses législatives augmenteront de 7,3 milliards de dollars entre 2015-2016 et 2016-2017, pour atteindre 59,7 milliards de dollars.

12.2 Le Programme des travailleurs étrangers temporaires

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2015-2016*, Emploi et Développement social demande 42,0 millions de dollars principalement pour la poursuite de la mise en œuvre et de l'administration de la réforme du Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, Emploi et Développement social demande 46,6 millions de dollars de plus qu'en 2015-2016 pour ses dépenses de fonctionnement. Cette augmentation est principalement attribuable à l'affectation de ressources supplémentaires au Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Selon les représentants du ministère, la demande globale de travailleurs étrangers temporaires a diminué de façon importante depuis l'introduction du Programme des travailleurs étrangers temporaires

en 2011, bien que la demande pour certaines catégories de travailleurs, comme les travailleurs agricoles, ait augmenté :

- 53 000 applications ont été reçues pour [des postes agricoles](#) en 2015 par rapport à 45 000 applications en 2011, une augmentation de 18%;
- 11 000 applications ont été reçues pour [des postes à bas salaire](#) en 2015 par rapport à 58 000 applications en 2011, une diminution de 81%; et
- le nombre d'applications reçues pour [les postes à hauts salaires](#) a diminué de 50 % par rapport à 2011.

Certains membres du Comité ont voulu savoir pourquoi les dépenses du Programme des travailleurs étrangers temporaires augmentent alors que la demande pour le programme est en baisse. Les représentants ont expliqué que dans le cadre de la réforme, Emploi et Développement social a investi afin de mieux utiliser l'information sur le marché du travail et de s'assurer qu'il n'y ait pas d'abus. Chaque application est donc, en moyenne, plus dispendieuse à traiter.

Selon les fonctionnaires, les revenus du Programme des travailleurs étrangers temporaires ont été de 41 millions en 2014-2015, ce qui représente environ 60 % des dépenses totales associées à ce programme cette année-là⁴.

12.3 Dettes dues à la Couronne pour des prêts irrécouvrables aux étudiants canadiens

Régulièrement, Emploi et développement social se présente devant le Parlement afin de radier des prêts octroyés par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants et considérés comme étant irrécouvrables. En 2014-2015, le ministère a radié [287,4 millions de dollars en prêts aux étudiants canadiens](#).

Dans le cadre du *Budget des dépenses (C) 2015-2016*, Emploi et développement social demande 176,0 millions de dollars afin de radier à nouveau des prêts irrécouvrables. Les représentants du ministère ont expliqué qu'au moment où ces prêts ont été consentis, ils représentaient des actifs pour le gouvernement. Au moment de leur radiation, les prêts deviennent alors une dépense pour le gouvernement.

Les représentants du ministère ont expliqué que la demande est principalement attribuable (à 91 % ou 160 millions de dollars) aux créances d'emprunteurs qui n'ont pas fait de remboursement depuis 2008 et pour lesquels les efforts de recouvrement des montants dus ont échoué⁵.

13 AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN⁶

Chaque année, Affaires indiennes et du Nord canadien dépense environ 8 milliards de dollars pour les questions qui touchent les Autochtones et le Nord.

⁴ Les représentants d'Emploi et développement social Canada feront parvenir au Comité les revenus et dépenses du Programme des travailleurs étrangers temporaires pour 2015-2016 dès qu'elles seront disponibles.

⁵ L'article 6 du [Règlement sur la radiation des créances](#) décrit les critères en vertu desquels des prêts peuvent être présentés pour radiation.

⁶ Le ministère s'appelle maintenant Affaires autochtones et du Nord, mais selon la loi son nom est Affaires indiennes et du Nord canadien.

Observations du Comité

Afin de veiller à ce que les fonds soient dépensés de manière efficace, le Comité estime qu'Affaires indiennes et du Nord canadien devrait avoir :

- des mécanismes de responsabilisation appropriés pour surveiller les normes de construction et les améliorations apportées au logement dans les réserves des Premières Nations;
- une ventilation détaillée de ses plans d'assainissement des sites contaminés.

13.1 Survol des budgets des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C), 2015-2016*, Affaires indiennes et du Nord canadien demande des rajustements de 232 055 492 \$ aux crédits votés pour 11 besoins de financement, ainsi que 18 transferts qui entraîneront une diminution des autorisations de 1 267 944 \$, pour un total net de 230 787 548 \$. Affaires indiennes et du Nord canadien prévoit aussi une augmentation de ses dépenses législatives de 2 497 071 \$.

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, Affaires indiennes et du Nord canadien demande des autorisations votées totales de 7 352 398 685 \$, ce qui représente une diminution de près de 688,9 millions de dollars par rapport aux autorisations votées totales du *Budget principal des dépenses 2015-2016*.

13.2 Le logement dans les réserves des Premières Nations

Selon son *Rapport sur les plans et priorités 2016-2017*, Affaires indiennes et du Nord canadien prévoit dépenser 161,5 millions de dollars en 2016-2017 pour aider les Premières Nations à réaliser la conception, la construction et l'acquisition de nouvelles unités d'habitation, ainsi que la rénovation des unités existantes⁷.

La qualité du logement dans les réserves des Premières Nations étant préoccupante depuis longtemps, des membres du Comité ont voulu savoir quels mécanismes de responsabilisation étaient en place au ministère pour veiller à ce que le financement fédéral pour le logement serve à cette fin. Des représentants d'Affaires indiennes et du Nord canadien ont déclaré au Comité que, dans la plupart des cas, le chef et le conseil de bande de Premières Nations assurent la gestion du parc de logement et veillent à ce que les maisons respectent le code du bâtiment. Le Ministère demeure responsable des ententes de financement, des rapports trimestriels et des vérifications des bénéficiaires.

13.3 Sites contaminés

Le gouvernement fédéral a recensé plus de [22 000 sites](#) dont la concentration de substances est susceptible de menacer la santé humaine ou l'environnement. Selon des représentants des Affaires indiennes et du Nord canadien, le Ministère a la responsabilité de 1 900 sites environ, qui vont de vastes sites complexes, comme la [mine Faro](#) et la [mine Giant](#), à des sites plus faciles à traiter, comme une fuite

⁷ Affaires autochtones et du Nord Canada, [Rapport sur les plans et priorités 2016-2017](#), Ottawa, 2016, p. 50.

d'un réservoir de carburant diesel. En 2014–2015, Affaires indiennes et du Nord canadien a assaini 125 sites et, en 2015–2016, il évalue, surveille et assainit environ 130 sites.

Selon le *Budget principal des dépenses de 2016-2017*, le financement d'Affaires indiennes et du Nord canadien diminuera de 147,1 millions pour l'exercice étant donné l'élimination progressive du financement ciblé affecté à l'évaluation, à la gestion et à l'assainissement des sites contaminés fédéraux. Puisque le Ministère revoit actuellement son plan de sites contaminés, les représentants ont mentionné la possibilité de rétablir ce financement dans le prochain Budget supplémentaire des dépenses.

14 AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT⁸

Résultat de la fusion, en 2013, du ministère de l'Agence canadienne de développement international et du ministère des Affaires étrangères et Commerce international, Affaires étrangères, Commerce et Développement est responsable de la conduite des relations internationales du Canada, ce qui inclut entre autres, l'administration du programme d'aide internationale du Canada.

Observations du Comité

Affaires étrangères, Commerce et Développement fournit 168 millions suite à l'engagement du gouvernement au Fonds vert pour le climat, une partie du 2,65 milliards qui sera investi par le gouvernement au cours des cinq prochaines années afin d'aider les pays en développement afin d'atténuer l'effet des changements climatiques.

Comme plusieurs ministères sont impliqués, il devient difficile pour le Comité :

- d'avoir une vue d'ensemble de ce que le gouvernement fédéral dépense pour lutter contre le changement climatique; et
- de comprendre quels résultats il atteint avec ces fonds.

14.1 Survol des budgets des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015-2016*, Affaires étrangères, Commerce et Développement demande un rajustement des crédits votés de 460 981 906 \$ pour 12 besoins, ainsi que sept transferts résultant en une augmentation des autorisations de 11 748 109 \$, soit un total net de 472 730 015 \$. Affaires étrangères, Commerce et Développement prévoit également une augmentation des dépenses législatives de 52 773 049 \$, ce qui porte le total net des dépenses budgétaires à 525 503 064 \$.

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, Affaires étrangères, Commerce et Développement demande un total de crédits de 5 162 948 628 \$, soit une diminution d'environ 16,1 millions de dollars par rapport au *Budget principal des dépenses 2015-2016*.

⁸ Bien que le ministère soit maintenant appelé « Affaires mondiales », son nom légal est Affaires étrangères, Commerce et Développement.

14.2 Fonds vert pour le climat

[Le 27 novembre 2015, le gouvernement a annoncé](#) qu'il consacrerait un montant total de 2,65 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour aider les pays en développement à lutter contre les changements climatiques. De ce montant, 300 millions seront investis dans le [Fonds vert pour le climat](#).

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2015-2016*, Affaires étrangères, Commerce et Développement demande 168 millions de dollars pour le Fonds vert pour le climat. Le gouvernement devrait verser 132 millions de dollars en 2018-2019 afin de compléter sa contribution de 300 millions de dollars au Fonds vert sur le climat.

Le Comité a voulu savoir par quels mécanismes Affaires étrangères, Commerce et Développement allait s'assurer que l'argent investi dans le Fonds vert pour le climat serait utilisé à bon escient. Les représentants du ministère ont expliqué qu'un représentant du Canada est sur le conseil d'administration du Fonds vert pour le climat et qu'il contribue à la mise en place d'indicateurs de performances qui sont utilisés pour juger non seulement des investissements du fonds, mais aussi la performance de l'organisation.

14.3 Dollar canadien

Affaires étrangères, Commerce et développement est présent et offre des services dans 109 pays. Le ministère est également responsable du paiement, généralement en devises étrangères, des quotes-parts canadiennes à plusieurs organisations internationales.

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2015-2016*, le ministère demande 121,1 millions de dollars pour compenser les fluctuations en devises étrangères encourues sur les paiements de quotes-parts aux organisations internationales et sur les opérations dans les missions à l'étranger. Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, Affaires étrangères, Commerce et Développement demande 102,4 millions de dollars pour compenser ces mêmes fluctuations.

Le Comité a voulu savoir comment le ministère gérait ses activités internationales, en particulier lors de cette période où le dollar canadien a été, et demeure, fortement dévalué par rapport au dollar américain. Les représentants ont expliqué qu'un cadre quasi législatif a été établi, en collaboration avec le Conseil du Trésor, pour faire en sorte que le ministère reçoive, par l'intermédiaire d'un des budgets des dépenses, un montant d'ajustement qui reflète les fluctuations des taux de change. Ils ont ajouté que le tout vise à assurer que le ministère réponde à ses besoins en devises et qu'il arrive que le ministère retourne de l'argent au fond consolidé lorsque la valeur du dollar canadien est plus favorable que prévu.

15 FINANCES

Le ministère des Finances gère les principaux transferts du gouvernement fédéral aux provinces et aux territoires, comme le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert social canadien.

Observations du Comité

Puisque l'âge de la population varie selon les régions, ce qui a un effet considérable sur la santé des finances publiques, le Comité estime que le ministère des Finances devrait :

- examiner l'incidence du vieillissement de la population sur les finances des provinces et des territoires;
- examiner de nouveau la pertinence des actuelles formules de financement pour les transferts fédéraux.

15.1 Survol des budgets des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2015-2016*, le ministère des Finances demande des rajustements de 4 452 906 \$ au titre des crédits pour six besoins en matière de financement. Le Ministère prévoit aussi une diminution de ses dépenses législatives de 2 451 467 613 \$.

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, le ministère des Finances demande des autorisations votées totalisant 90 740 546 \$, ce qui représente une baisse de 12,2 millions de dollars par rapport au *Budget principal des dépenses 2015-2016*.

15.2 Paiements de transfert aux provinces et aux territoires

Le gouvernement fédéral transfère des fonds aux provinces et aux territoires pour les soins de santé et autres programmes sociaux grâce au [Transfert canadien en matière de santé](#) et au [Transfert canadien en matière de programmes sociaux](#). Ces transferts font partie des dépenses législatives du ministère des Finances.

Des membres du Comité s'inquiétaient du changement prochain de la formule de financement régissant le Transfert canadien en matière de santé. En 2016–2017, le transfert augmentera de 6 %, mais par la suite il augmentera en fonction d'une moyenne mobile triennale de la croissance du produit intérieur brut, avec garantie d'augmentation du financement d'au moins 3 % par année.

Quant au Transfert canadien en matière de programmes sociaux, la loi prévoit une augmentation de 3 % par année, et la formule de financement devrait être examinée en 2023–2024.

15.3 Incidence du vieillissement de la population sur les finances publiques

Comme la population vieillit, des membres du Comité s'inquiètent du fait que la demande croissante de services de santé et de soutien du revenu puisse imposer un fardeau encore plus lourd aux finances publiques des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, évinçant ainsi d'autres priorités budgétaires importantes et drainant les ressources financières disponibles.

En outre, la croissance annuelle des paiements de transfert pour les soins de santé pourrait s'avérer insuffisante pour répondre aux besoins croissants d'une population qui vieillit rapidement, et qui diffère selon les régions. Les représentants ont fait observer que les transferts se font en fonction du nombre d'habitants.

16 ANCIENS COMBATTANTS

Anciens Combattants est chargé de concevoir et de fournir des services aux anciens combattants qui ont risqué leur santé et le bien-être pour protéger la sécurité des Canadiens.

Observations du Comité

Le Comité estime qu'Anciens Combattants doit s'efforcer de veiller à ce que les anciens combattants, en reconnaissance de la contribution importante qu'ils ont apportée au Canada :

- aient rapidement accès aux services de soutien nécessaires;
- continuent de recevoir des soins spécialisés à l'hôpital Ste-Anne une fois que ce dernier relèvera de la province.

16.1 Survol des budgets des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C), 2015-2016*, Anciens Combattants demande des rajustements de 110 590 515 \$ aux crédits votés pour quatre besoins de financement, ainsi que deux transferts qui entraîneront une diminution des autorisations de 200 000 \$, pour un total net de 110 390 515 \$. Anciens Combattants prévoit aussi une augmentation de ses dépenses législatives de 3 820 339 \$.

Dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*, Anciens Combattants demande des autorisations votées totales de 3 596 110 397 \$, ce qui représente une augmentation de près de 101,4 millions de dollars par rapport aux autorisations votées totales du *Budget principal des dépenses 2015-2016*.

16.2 Prestation de services

Des membres du Comité ont fait observer que d'anciens combattants s'inquiètent de la capacité d'avoir accès aux services dont ils ont besoin. À titre d'exemple, en 2014, le vérificateur général du Canada a découvert que les décisions sur l'admissibilité des anciens combattants au Programme de prestations d'invalidité ne sont pas prises en temps opportun⁹.

En réponse à ces inquiétudes, le Budget de 2015 prévoyait l'octroi de 193,4 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer la prestation de services, notamment en embauchant 100 gestionnaires de cas permanents et 100 employés chargés des prestations d'invalidité afin de réduire la charge de travail et de permettre aux anciens combattants d'apprendre plus vite les décisions au sujet des demandes de

⁹ Vérificateur général du Canada, « [Chapitre 3 – Les services de santé mentale pour les vétérans](#) », *Automne 2014 – Rapport du vérificateur général du Canada*, Ottawa, 2014, par. 3.25.

prestations d'invalidité¹⁰. Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2015–2016*, Anciens Combattants demande 25,5 millions de dollars pour améliorer la prestation de services et d'avantages aux membres et aux anciens combattants des Forces armées canadiennes et à leurs familles.

16.3 Transfert de l'hôpital Ste-Anne

Certains anciens combattants reçoivent des services spécialisés en santé à l'[hôpital Ste-Anne](#) au Québec. Or, le 1^{er} avril 2016, Anciens Combattants transfèrera la gestion de l'hôpital à la province de Québec. Les représentants du ministère ont affirmé que l'entente de transfert comprend des paiements à la province, et que des fonds seront versés selon un taux journalier pour les soins fournis à chaque ancien combattant hospitalisé.

Des membres du Comité se sont dits préoccupés par le fait que le changement de culture attribuable au transfert pourrait entraîner une perte d'expertise dans le domaine des soins de longue durée aux anciens combattants, ainsi qu'en perte de services en ce qui concerne le trouble de stress post-traumatique chez les soldats ayant combattu en Bosnie, en Serbie et en Afghanistan.

¹⁰ Ministère des Finances du Canada, [Un leadership fort, un budget équilibré et un plan axé sur des impôts bas pour favoriser l'emploi, la croissance et la sécurité](#), Ottawa, avril 2015, p. 312.

ANNEXE – TÉMOINS ENTENDUS PAR LE COMITÉ

Agence des services frontaliers du Canada

Christine Walker, vice-présidente, Direction générale du contrôle
 Caroline Xavier, vice-présidente, Direction générale des opérations
 (2016-03-08)

Citoyenneté et Immigration

Stefanie Beck, sous-ministre adjointe, Secteur des services ministériels
 David Manicom, sous-ministre adjoint délégué, Secteur des politiques stratégiques et des programmes
 Tony Matson, sous-ministre adjoint, Administrateur principal des finances, Secteur des finances
 (2016-03-08)

Emploi et Développement social

Michel Racine, directeur principal, Planification et gestion des dépenses
 Alain P. Séguin, dirigeant principal des finances, Direction générale de l'Agent principal des finances
 Paul Thompson, sous-ministre adjoint principal, Direction générale des compétences et de l'emploi
 (2016-03-09)

Finances

Leah Anderson, directrice générale, Direction de la politique du secteur financier
 Richard Botham, sous-ministre adjoint, Direction du Développement économique et finances intégrées
 Miodrag Jovanovic, directeur général, Direction de la politique de l'impôt
 Diane Lafleur, sous-ministre adjointe, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale
 Randy Larkin, sous-ministre adjoint, Direction des services ministériels
 Christopher Meyers, directeur exécutif, Gestion financière, Direction des services ministériels
 Glenn Purves, directeur, Direction de la politique économique et budgétaire
 Rick Stewart, sous-ministre adjoint, Direction des finances et des échanges internationaux
 (2016-03-10)

Pêches et Océans

Jeffery Hutchinson, sous-commissaire, Stratégie et construction navale
 Marty Muldoon, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances
 Kevin Stringer, sous-ministre adjoint principal, Gestion des écosystèmes et des pêches
 (2016-03-09)

Affaires étrangères, Commerce et Développement

Jeffrey Johnson, directeur général par intérim, Direction générale de la gestion et de la planification des ressources financières
 Arun Thangaraj, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances
 (2016-03-10)

Santé

Jamie Tibbetts, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances, Direction générale du dirigeant principal des finances
(2016-03-08)

Affaires indiennes et du Nord canadien

Françoise Ducros, sous-ministre adjointe principale, Politiques et orientation stratégique
Daniel Leclair, directeur général, Infrastructures communautaires, Opérations régionales
Paul Thoppil, dirigeant principal des finances
(2016-03-09)

Défense nationale

André Fillion, chef d'état-major (Matériels)
Major-général John Madower, chef du Programme, vice-chef d'état-major de la Défense
Claude Rochette, sous-ministre adjoint (Finances) et dirigeant principal des finances
(2016-03-08)

Bureau de l'infrastructure du Canada

Darlene Boileau, sous-ministre adjointe, Services ministériels et dirigeante principale des finances
Thao Pham, sous-ministre adjointe, Ponts fédéraux de Montréal
(2016-03-08)

Agence de la santé publique

Carlo Beaudoin, dirigeant principal des finances
Elaine Chatigny, chef de la direction générale, Direction générale de l'infrastructure de sécurité sanitaire
Kim Elmslie, sous-ministre adjointe, Direction générale de la promotion de la santé et de la prévention des maladies chroniques
(2016-03-08)

Services partagés Canada

Graham Barr, directeur général, Politique stratégique, planification et établissement de rapports
Manon Fillion, directrice générale et adjointe au dirigeant principal des finances, Services ministériels
(2016-03-09)

Secrétariat du Conseil du Trésor

Brian Pagan, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses
Marcia Santiago, directeur exécutif, Secteur de la gestion des dépenses
(2016-02-24)

Anciens Combattants

Maureen Sinnott, directrice générale des Finances, Secteur des ressources humaines et Services ministériels
Elizabeth Stuart, sous-ministre adjointe, Secteur des ressources humaines et Services ministériels
(2016-03-10)